


Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/143  Paraphe : 
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE <i>Délibération n° DC2012/104</i>	

**Nombre de membres :** Le dix-sept décembre, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

En exercice : 126  
Présents : 86  
Votants : 91 (Dont 5 pouvoirs)  
**POUR : 91 (100%)**  
**CONTRE : 00**  
**ABSTENTION : 00**

Date de la convocation : 10/12/2012  
M. Raoul MAS est désigné secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** Mesdames ARNOULD ; BECHARD ; BESTEL ; BONOMME ; BROUILLON ; BRUSA ; BUSQUET ; CAMBIER JONVAL ; CAPPELLE ; DEVER ; DIDIER ; FABRITIUS ; FOURCART ; JACQUET ; MELIN ; MERCIER ; MOREAU ; MULLER ; PETITJEAN ; PIROT ; PIERSON ; RAULIN ; SEMBENI et Messieurs ADIN ; ANCELME ; BARRE ; BESTEL D ; BIENVENUE ; BOCQUET ; BONHOMME ; BOSCHAT ; BOUILLEAUX ; BOURE ; BROUILLON ; CANIVENQ ; CANNAUX ; CHARBONNIER ; COLIN ; CORNEILLE ; COURVOISIER CLEMENT ; DANNEAUX ; DEFORGES ; DEGLAIRE ; DELAHAUT ; DELANDHUY ; DESWAENE ; ETIENNE JC ; FRANCCART ; GARREZ ; GIOT C ; GIRONDELLOT ; GODART ; GOMEZ ; GUERIN D ; HARBOUT ; HENRY ; HUREAU ; JUILLET ; LAHOTTE ; LECLERCQ ; LEFEVRE ; LEFORT ; LESOILLE ; LETINOIS ; LOUIS ; MACHAULT ; MAILLART ; MAS ; MATHIAS ; MAYEUX ; MEENS ; MEIS ; MIELCAREK ; MOUTON ; NIZET ; PAYEN ; PIC ; POTRON ; POULAIN ; RANCON ; RENAUX ; REVILLION ; SIGNORET ; SOUDANT ; THIERY ; VALET

**Représentés :** Mme LEFORT Sylvie donne pouvoir de vote à Mme SEMBENI Anne ; M. CARRE Joël donne pouvoir de vote à M. POTRON Francis ; M. GEORGES Damien donne pouvoir de vote à Mme BESTEL Josette ; M. OUDIN André donne pouvoir de vote à M. LECLERCQ Guy ; Mme COSSON Geneviève donne pouvoir de vote à M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric.

**OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET ZAC et BUDGET GENERAL**

Vu la délibération du Bureau n°DB2012/59 du Bureau du 17/12/2012 décidant de contracter un emprunt d'un montant de 1 200 000 euros auprès de la Banque Postale ;

Considérant ainsi la nécessité de procéder à une décision modificative du Budget ZAC de Vouziers et du budget général ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté APPROUVE la décision modificative des budgets ZAC de Vouziers et général de la façon suivante :

**Budget Zone de Vouziers**

Article	Recettes d'investissement	5 362 533,97
	1641 Emprunt	1 200 000,00
	168751 GFP de rattachement	339 230,97
	<b>Total</b>	<b>6 223 303,00</b>

(DM en excédent d'investissement)

**Budget Général**

Article	Dépenses d'investissement	2 815 457,37
	276351 GFP de rattachement	-339 230,97
		<b>2 476 226,40</b>

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le**

**28 DEC, 2012**

	.../...
CH/Article Recettes d'investissement	2 815 457,37
021 Virement de la section de fonctionnement	-339 230,97
	<b>2 476 226,40</b>
CH/Article Dépenses de fonctionnement	7 016 276,20
023 Virement de la section d'investissement	-339 230,97
678 Autres charges exceptionnelles	339 230,97
	<b>7 016 276,20</b>

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Fait à Vouziers, le 20 décembre 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

